



MUNICIPALITÉ DE

# Saint-Esprit

## AVIS PUBLIC



---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT 664-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2021, le règlement suivant a été adopté:

**Règlement 664-2021**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 635-2019 FIXANT LA LIMITE DE VITESSE**  
**PERMISE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 5 mai 2021

**- Original signé -**

Directrice générale et secrétaire-trésorière